

Magazine radiophonique (Côte d'Ivoire/AMARC/Convention Ramsar sur les zones humides/FAO)

Septembre 2009 -- Les bénéfices du jatropha: un biocarburant au service de la communauté en Côte-d'Ivoire.

MAGAZINE N°1

Thème : la situation des biocarburants en zones humides ivoiriennes : les exemples de Tiassalé, Adzopé et Aboisso.

Musique intro (Alpha Blondy /café-cacao)

Située dans le Golfe de Guinée, la Côte d'Ivoire s'étend sur une superficie de 322 462 km². Avec son climat tropical humide, elle dispose de 17 millions d'hectares de terres cultivables pour une population estimée à un peu plus de 18 millions d'habitants. Ici comme ailleurs dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, l'heure est à la recherche de l'autonomie énergétique pour réduire la dépendance **au pétrole et au gaz**. Et pour asseoir cette autonomie, la production de biocarburants est apparue comme une nécessité. Mais alors, qu'appelle t-on biocarburant ? **E**t quels en sont les différents types ?

M. Pacôme N'cho, chargé d'études à la Direction des Energies Renouvelables au Ministère des Mines et Energies.

Interviewé : « les biocarburants, ce sont des carburants qui sont produits à partir de plantes ; disons qu'il y en a trois principaux types normalement. Il y a les biocarburants liquides ; deux types donc : généralement, le bioéthanol et le biodiésel, puis il y a le biocarburant gazeux, ce qu'on appelle aussi le biogaz, qui peut être utilisé comme carburant. Pour le bioéthanol, c'est de l'alcool ; vous savez que l'alcool ça brûle donc ça peut être utilisé dans les véhicules comme carburant, généralement dans les véhicules à essence. Il y a l'autre type, c'est le biodiésel, c'est de l'huile qu'on peut extraire ; vous savez que au niveau des plantes, il y a plein de plantes qui donnent de l'huile ; l'huile de palme, l'huile d'arachide, l'huile de coton, donc il y a ces huiles là qui peuvent être utilisées comme carburants. Dans certains cas, on peut les utiliser pures, mais dans d'autres, il faut procéder à une petite transformation quelquefois à certaines réactions chimiques avant de pouvoir les utiliser. Il y a même l'huile de jatropha, c'est de l'huile qui peut être directement utilisée dans certains cas comme carburant ; il peut être raffiné aussi avant d'être utilisé. En plus du bioéthanol qui est utilisé dans les véhicules à essence et du biodiésel qui est utilisé dans les véhicules diesel, il y a aussi la possibilité d'utiliser le biogaz ; c'est du gaz qui est produit à partir de résidus agricoles, par fermentation, on obtient donc du gaz, une fois il est purifié, on peut l'utiliser aussi comme carburant dans les véhicules qui utilisent du gaz ».

La nécessité de recourir aux biocarburants va assurément créer un engouement au sein de la population paysanne ; surtout que cette population a du mal à commercialiser les cultures pérennes traditionnelles telles que le café et le cacao. Dès lors, il est à craindre que les zones humides **favorables à la production agricole** ne soient de plus en plus sollicitées. Mais qu'est ce qu'une zone humide ?

M. Grogam Camille, Point focal de la convention de Ramsar en Côte d'Ivoire

Interviewé : «Selon la convention de Ramsar, on appelle zone humide, toute étendue de marais, de fagne, de tourbière ou d'eau naturelle ou artificielle. Ces eaux doivent être permanentes ou temporaires et l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée. Ces étendues comprennent aussi les étendues d'eaux marines dont la profondeur à marée basse n'excède pas 6 mètres».

Il convient de noter qu'en Côte d'Ivoire, il y a des zones **humides** qui ont été spécifiquement classées **sites Ramsar** d'importance internationale par le secrétariat de la Convention de Ramsar.

Plus de précisions avec M. Grogam Camille

Interviewé : « Dans le monde, au dernier recensement, nous avons 1755 zones humides classées sites Ramsar d'importance internationale qui font une superficie de 161 millions d'hectares et parmi ces 1755 zones humides, 6 sont d'origine ivoirienne et le premier site qui a été classé en Côte d'Ivoire, c'est le parc national d'Azagny, c'est en 1995 ; ensuite en 2005, donc 10 années plus tard, cinq autres sites ont été rajoutés. Ce sont des complexes : le complexe de Ehotilé-Essouman, le complexe Dagbego, N'ganda N'ganda, Fresco et Grand-Bassam. »

Quel intérêt la convention de Ramsar a-t-elle à protéger ces zones ?

Interviewé : « Outre l'aspect agricole, les zones humides servent à la biodiversité, au tourisme, à l'eau à usage domestique, au transport ou à la navigation fluviale et ça sert aussi au bien être de notre santé ; en plus, on y monte des barrages hydroélectriques. »

Est-il raisonnable de sacrifier toutes ces potentialités au profit de la seule production de biocarburants ?

M.Groga Camille

Interviewé : « Non, je suis catégorique non, parce que si nous détruisons les zones humides, nous détruisons l'essence même de la vie parce que comme on le dit, pas d'eau, pas de vie.»

Transition (bruitage / forte pluie)

Pour comprendre l'impact des biocarburants sur ces zones, nous nous sommes rendus à Tiassalé, à Adzopé et à Aboisso. Dans ces trois localités, la tendance est pour le jatropha ; plante dont la culture, selon certains témoignages, a été introduite dans ces zones visitées, par des opérateurs économiques privés, quelques fois avec des arguments riches en promesses

M.Assamoi Prosper (vendeur de semences de jatropha à Adzopé) :

Interviewé : « Il y a plusieurs structures qui amènent les semences ; il y a des semences venant de la Chine, Brésil, Mali et Afrique du sud aussi ; chaque pays vient, il dit c'est pour lui qui est la meilleure qualité.»

M.Assokpè Samuel, Directeur départemental de l'agriculture d'Adzopé.

Interviewé : « le jatropha, ça c'est des cultures qu'on voyait souvent derrière nos cases. Les chinois, les japonais nous ont fait découvrir aujourd'hui que ça peut nous aider à avoir beaucoup d'argent donc c'est l'occasion qui est donnée à tout un chacun de faire la production. On produit, maintenant quant à la vente, quand le moment viendra, on va voir comment ça va s'écouler, mais pour l'heure il faut produire pour ne pas à avoir à se gratter la tête et puis dire ah ! le truc là, si je savais, j'allais le faire et donc tout le monde est encouragé à le faire»

Très vite, le jatropha a gagné du terrain ; plusieurs hectares de terres lui sont déjà consacrés. Les populations y voient une nouvelle source de revenus.

.....Micro-trottoir Interviewés (Deux jeunes gens): *«Je m'appelle Kouassi Oi ; je pense que le biocarburant nous permettra d'avoir une évolution parce que actuellement pour avoir le carburant, c'est pas facile / Ekon François ; au lieu de s'asseoir pour chômer et peut être casser les portes des gens, si tout jeune peut avoir quelque chose à faire, ça c'est encore bien. »*

Cet espoir est plus grand chez ceux qu'il convient d'appeler désormais jatrophaiculteurs.

Interviewés : «Amon N'guetta Anne-marie, le prix du jatropha, pour moi, doit dépasser celui du café, du cacao parce que le pétrole ou l'essence coûte très cher ici en Côte d'Ivoire. Kassi Kadio Etienne, Ce qui est en production, c'est un hectare et demi et ce que je suis en train de planter cette année fait deux hectares, si vraiment c'est favorable pour la commercialisation, je compte mettre au moins une parcelle de dix hectares, rien qu'en jatropha ;Kouadio Amoin Sylvie, Pour le moment, j'ai fait un hectare ; si aujourd'hui quelqu'un me dit tiens ! on veut acheter le jatropha, bon, voici les moyens pour faire le champ, je vais même fermer ce magasin pour aller travailler ; ça, je suis prête pour aller au champ.»

En plus de ses atouts économiques, le jatropha, à l'image des autres biocarburants, offre d'autres opportunités.

Dr Coulibaly Brahima, ingénieur agronome :

Interviewé : « les biocarburants, effectivement, si on arrive à bien encadrer ça, et à aller jusqu'à l'aspect qui est la transformation, j'insiste là-dessus, je pense que c'est des opportunités pour la Côte d'Ivoire, pour des jeunes, pour des producteurs, pour des innovateurs, pour le développement local, pour le développement régional et pourquoi pas pour l'international, c'est des opportunités .»

Malgré ces avantages, le gouvernement ivoirien n'a pas encore défini de filière pour les biocarburants ; résultats : les paysans sont abandonnés à leur sort. Pour certains d'entre eux, les premières récoltes de jatropha attendent encore d'éventuels acheteurs. Témoignage de ce jatrophaiculteur de Tiassalé.

Interviewé : « c'est maintenant que j'ai commencé à récolter, on n'a pas d'acheteurs, on n'a pas un circuit de commercialisation ; c'est comme on est en train de travailler comme travaillerait le varan ; quand il fait ses buttes, lui-même prend sa queue après pour les détruire »

Manque d'informations ou refus de vendre ? , pourrait-on se demander, car les prix, on en parle. M. Tahou Maurice du Groupe Eternel Industrie, une ong qui s'apprête à pratiquer un prix d'achat.

Interviewé : « Nous fixons le prix du kilo de jatropha en fonction du marché mondial. Sur le marché mondial aujourd'hui, le prix du litre de jatropha avoisine 200 frs or, il faut 3 kilos pour faire un litre d'huile de jatropha, c'est pour cela que dans nos prospectus que nous avons donné à nos paysans, on leur a fait comprendre avant même qu'ils ne cultivent le jatropha que nous leur rachèterons le kilo à 66 frs »

Pour M. Jean-Luc Roger Manou, Entrepreneur privé de développement agricole, il y existe plusieurs prix ; cela traduit le désordre qui règne dans le milieu du jatropha.

Interviewé : « Aujourd'hui, sur le plan international, le kilogramme de jatropha se négocie entre 50 et 150 Fr. En Côte d'Ivoire, il n'y a pas de structure déclarée comme pour le cas du cacao où le paysan, sans avoir pris attache avec X ou X personne, sans être allé sur le NET, peut prendre son jatropha depuis sa brousse peut venir le vendre avec un prix du jour qui est indiqué dans les journaux comme dans le cas du cacao. Le constat que nous faisons, c'est que nous avons des opérateurs privés qui donnent l'information qu'ils cherchent du jatropha à payer à tel ou tel prix donc la structure des prix n'est pas fixe ; que ce soit le GEI de M. Assovié qui peut vous livrer le jatropha entre 81 et 100 frs le kilogramme, M. Fofana de Agri aménagiste à Korhogo qui vous propose 200 frs le kilogramme ; mais est ce qu'on parle du même paysan ? parce que dans un même territoire donné qui est la Côte d'Ivoire, les prix varient d'un producteur à un autre ; c'est pour dire que tant que on n'aura pas une autorité régaliennne pour définir une corbeille des prix sur le jatropha, on va toujours assister à ce désordre.»

C'était un reportage de l'URPCI, Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire, **avec le concours** de la convention de Ramsar sur les zones humides et de la FAO, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture ;

A la présentation : Lassinan Sangaré / Sons et mixage : Serge Adam's Diakité

Supervision : Karamoko Bamba, Président de l'URPCI

Musique de fin (Alpha Blondy / café-cacao)